

PLUS d'avantages.

Vos clients peuvent être admissibles à un ensemble de précieux avantages offerts aux membres, sans frais.

Lorsque votre client reçoit sa police, tous ces avantages seront décrits.

Voici quelques-uns d'entre eux!¹

| | |
|--|---|
| LawAssure | Un service de préparation de documents en ligne ² pour la création de testaments, de procurations et de directives relatives aux soins de santé personnalisables |
| Bénévolat communautaire | Présentez une demande de subvention pouvant aller jusqu'à 2 000 \$ pour organiser des activités de bénévolat familiales et amusantes dans votre collectivité |
| Protection pour orphelins | Prestation mensuelle jusqu'à concurrence de 900 \$ par enfant dans l'éventualité du décès des deux parents |
| Apprentissage continu | Accédez à une vaste bibliothèque d'apprentissage réservée aux participants et suivez des cours de perfectionnement personnel et professionnel ³ |
| Programme de bourses d'études sur concours | Les familles des participants peuvent présenter une demande de bourse d'études pour les aider à faire face à la hausse du coût des études postsecondaires |

¹ Les bénéfices de membre de la Financière Foresters sont non contractuels, assujettis à des conditions d'admissibilité, à des définitions et à des restrictions particulières à chaque bénéficiaire, et ils peuvent être modifiés ou annulés sans préavis, ou ne plus être offerts. Pour plus de détails, appelez-nous ou visitez le : conseillers.ppcqc.ca.

² LawAssure est fourni par Epoq, Inc., un fournisseur de services indépendant non affilié à Foresters. Certaines fonctionnalités peuvent ne pas être accessibles en fonction de votre province ou territoire. Ce service n'est pas offert au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. LawAssure n'est pas un service ou un conseil juridique et ne remplace pas les conseils ou services juridiques d'un avocat. La Financière Foresters, ses employés et ses représentants d'assurance vie ne fournissent pas, au nom de Foresters, de conseils juridiques, successoraux ou fiscaux.

³ Le Programme d'apprentissage continu de Foresters est administré et offert par The Training Company Inc.

Qui dit classifications PLUS polyvalentes

dit approbations plus faciles. FAITES LA COMPARAISON!

- Fumeur occasionnel de cigares classé comme non-fumeur
- Fumeurs de marijuana jusqu'à six (6) fois par semaine – classés comme non-fumeurs
- Couverture offerte pour le cancer, les maladies coronariennes, les voyages et les antécédents de santé mentale.
- Options renouvelables et transformables sur la plupart des régimes temporaires
- Capital assuré élevé pouvant atteindre 1 000 000 \$
- Aucune question relative à un refus, à un report ou à la facturation d'une surprime ne sera posée
- Couverture pouvant atteindre 250 000 \$ pour les non-résidents détenteurs d'un permis de travail ou d'études

Profitez d'une expérience complète en ligne du début à la fin



Pas de déplacement, pas d'envoi postal, pas de problème go.eaccess.ca

- De la proposition électronique aux polices en format électronique – accessibles à partir de n'importe quel appareil, et ce, sans rencontre en personne et avec signature électronique
- Approbation en 3 jours seulement



Attirer PLUS de clients avec PLUS d'avantages.

- Les paiements commencent le deuxième mois[□]
- Protection pouvant aller jusqu'à 500 000 \$ pour nos régimes sans exigence médicale
- Protection pouvant aller jusqu'à 1 000 000 \$ pour les régimes préférentiels
- Assurance Vie Acceptation Garantie avec une protection de 50 000 \$
- Admissibilité facile à obtenir et proposition facile à faire
- Vous gagnez encore plus de temps grâce à la proposition électronique. Idéal pour les ventes à distance grâce à l'option de signature électronique
- Plan de protection du Canada dit OUI aux clients difficiles à assurer auxquels les autres assureurs diraient probablement non
- Aucune question relative à un refus, à un report ou à la facturation d'une surprime ne sera posée
- Taux parmi les plus bas au pays

Protections PLUS souples.

- ✓ Les paiements commencent le **DEUXIÈME MOIS**[□]
- ✓ **SANS EXIGENCE MÉDICALE** Protection allant jusqu'à 500 000 \$
- ✓ **RÉGIMES PRÉFÉRENTIELS** Protection allant jusqu'à 1 000 000 \$

La plupart des régimes temporaires sont renouvelables et transformables.

Des produits PLUS abordables et conviviaux.

Nous sommes votre source **PAR EXCELLENCE** pour répondre aux besoins de votre client.

- Excellent choix de régimes
- Montants de protection plus élevés
- Notre expérience réputée en matière de réclamations
- Taux parmi les plus bas au pays
- Commissions concurrentielles
- Avenant pour les enfants jusqu'à concurrence de 15 000 \$

[□] Offre applicable uniquement aux régimes à paiements mensuels.

Vous pouvez faire croître vos affaires encore PLUS avec Plan de protection du Canada.

877 796-9090

789, chemin Don Mills,
Toronto, ON, Canada M3C 1T9

ventesqc@cpp.ca | www.cpp.ca/fr/conseillers

PLAN DE PROTECTION DU CANADA et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada, une société de la Financière Foresters. L'assurance vie sans exigence médicale et à émission simplifiée et l'assurance maladies graves sont souscrites par Foresters, compagnie d'assurance vie.

421076 FR (05/24)

Pour conseillers seulement – Aide-mémoire



Faites croître vos affaires

avec un chef de file en assurance vie sans exigence médicale et à émission simplifiée



PLAN DE PROTECTION DU CANADA[™]

Tranquillité d'esprit

Une société de la Financière Foresters[™]

PLUS de choix.

Les paiements commencent le deuxième mois. [□]

Plan de protection du Canada vous a toujours offert d'excellentes options.

Nous vous offrons maintenant PLUS :

Les produits d'assurance sans exigence médicale et à émission simplifiée offrent une protection allant jusqu'à 500 000 \$.

Les régimes préférentiels offrent une protection pouvant atteindre 1 000 000 \$!

PLUS de protection.

Notre gamme de produits inclut des protections pouvant aller jusqu'à 1 000 000 \$!

| TYPE DE PROTECTION | CONVIENT LE MIEUX AUX PERSONNES QUI ONT |
|--------------------------|--|
| Vie Acceptation Garantie | Garantie d'assurabilité, peu importe l'état de santé. Protection allant jusqu'à 500 000 \$. En cas de décès, le capital total assuré est payable après deux ans de la date d'entrée en vigueur de la protection ou à n'importe quel moment si le décès est accidentel. SANS EXIGENCE MÉDICALE |
| Vie Différée | Problèmes de santé graves. Protection allant jusqu'à 75 000 \$. Le capital total assuré est payable après deux ans de la date d'entrée en vigueur de la protection. Si le décès est accidentel, le capital total assuré est payable à n'importe quel moment. SANS EXIGENCE MÉDICALE |
| Élite Différée | Problèmes de santé moins graves. Protection allant jusqu'à 350 000 \$. En cas de décès autre qu'accidentel au cours de la deuxième année, 50 % du capital total assuré est payable. Le capital total assuré est payable après deux ans de la date d'entrée en vigueur de la protection. Si le décès est accidentel, le capital total assuré est payable à n'importe quel moment. SANS EXIGENCE MÉDICALE |
| Élite Simplifiée | Assez bonne santé ou pratique de sports extrêmes. Protection allant jusqu'à 500 000 \$. Le capital total assuré est payable à n'importe quel moment. SANS EXIGENCE MÉDICALE |
| Préférentielle | Bonne santé et besoin d'une protection rapide. Protection allant jusqu'à 1 000 000 \$. Sans exigence médicale jusqu'à 500 000 \$ et émission jusqu'à l'âge de 70 ans. Le capital total assuré est payable à n'importe quel moment. |
| Élite Préférentielle | Bonne santé et besoin d'une protection rapide aux taux les plus bas. Protection allant jusqu'à 1 000 000 \$. Le capital total assuré est payable à n'importe quel moment. |

Accès direct aux tarificateurs

Notre équipe interne de tarificateurs se dévoue pour vous offrir une aide professionnelle.

Appelez le 877 796-9090 ou envoyez un courriel à tarification@ppcqc.ca.

Un soutien fiable

Étant donné que nous sommes un chef de file du secteur soutenu par la solidité de Foresters, compagnie d'assurance vie, votre client peut avoir confiance en notre couverture. Notre série complète de documents de marketing soutient vos efforts de vente. De plus, nos directeurs régionaux des ventes et notre équipe de ventes internes sont là pour vous aider à faire croître vos affaires.

Composez le 877 796-9090 ou envoyez un courriel à ventes@ppcqc.ca.

Plan de protection du Canada^{MC} Aperçu des produits | Couverture Vie A-Z

| PRODUITS DE PLAN DE PROTECTION DU CANADA | ÂGES À L'ÉMISSION ET MONTANTS | PÉRIODE DE RENOUELEMENT | TRANSFORMABLE | PRESTATION DE DÉCÈS ACCIDENTEL | ASSURANCE TEMPORAIRE POUR ENFANT | PRESTATION HOSPITALIÈRE | PRESTATION DE MALADIE EN PHASE TERMINALE | PRESTATION DE TRANSPORT |
|--|---|-------------------------|-------------------------|--------------------------------|----------------------------------|-------------------------|--|-------------------------|
| Produits d'assurance vie | | | | | | | | |
| Vie Acceptation Garantie | 18-60 ans 10 000 \$ à 50 000 \$ 61-75 ans 5 000 \$ à 50 000 \$ | s. o | s. o | ✓ | | | ✓ | ✓ |
| Vie Différée | 18-60 ans 10 000 \$ à 75 000 \$ 61-80 ans 5 000 \$ à 50 000 \$ | s. o | s. o | ✓ | | | ✓ | ✓ |
| Vie Élite Différée * | 18-60 ans 10 000 \$ à 350 000 \$ 61-80 ans 5 000 \$ à 350 000 \$ | s. o | s. o | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ |
| Vie Élite Simplifiée * | 18-60 ans 10 000 \$ à 500 000 \$ 61-80 ans 5 000 \$ à 350 000 \$ | s. o | s. o | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Vie Préférentielle * | 18-80 ans 50 000 à 1 000 000 \$ | s. o | s. o | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Vie Élite Préférentielle * | 18-80 ans 500 000 \$ à 1 000 000 \$ | s. o | s. o | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Produits temporaires | | | | | | | | |
| Élite Temporaire 10 ans Différée | 18-70 ans 25 000 \$ à 350 000 \$ | Jusqu'à l'âge de 80 ans | Jusqu'à l'âge de 70 ans | ✓ | ✓ | | | |
| Élite Temporaire 20 ans Différée | 18-60 ans 25 000 \$ à 350 000 \$ | Jusqu'à l'âge de 80 ans | Jusqu'à l'âge de 70 ans | ✓ | ✓ | | | |
| Élite Temporaire 25 ans Différée | 18-55 ans 25 000 \$ à 350 000 \$ | Jusqu'à l'âge de 80 ans | Jusqu'à l'âge de 70 ans | ✓ | ✓ | | | |
| Élite Temporaire Différée à capital décroissant de 25 ans ** | 18-60 ans 25 000 \$ à 350 000 \$ | Non renouvelable | Non transformable | ✓ | ✓ | | | |
| Élite Temporaire 10 ans Simplifiée | 18-60 ans 25 000 \$ à 500 000 \$ 61-70 ans 25 000 \$ à 350 000 \$ | Jusqu'à l'âge de 80 ans | Jusqu'à l'âge de 70 ans | ✓ | ✓ | ✓ | | |
| Élite Temporaire 20 ans Simplifiée | 18-60 ans 25 000 \$ à 500 000 \$ | Jusqu'à l'âge de 80 ans | Jusqu'à l'âge de 70 ans | ✓ | ✓ | ✓ | | |
| Élite Temporaire 25 ans Simplifiée | 18-55 ans 25 000 \$ à 500 000 \$ | Jusqu'à l'âge de 80 ans | Jusqu'à l'âge de 70 ans | ✓ | ✓ | ✓ | | |
| Élite Temporaire Simplifiée à capital décroissant de 25 ans ** | 18-60 ans 25 000 \$ à 500 000 \$ | Non renouvelable | Non transformable | ✓ | ✓ | ✓ | | |
| Temporaire 10 ans Préférentielle | 18-70 ans 50 000 \$ à 1 000 000 \$ | Jusqu'à l'âge de 80 ans | Jusqu'à l'âge de 70 ans | ✓ | ✓ | ✓ | | |
| Temporaire 20 ans Préférentielle | 18-60 ans 50 000 \$ à 1 000 000 \$ | Jusqu'à l'âge de 80 ans | Jusqu'à l'âge de 70 ans | ✓ | ✓ | ✓ | | |
| Temporaire 25 ans Préférentielle | 18-55 ans 50 000 \$ à 1 000 000 \$ | Jusqu'à l'âge de 80 ans | Jusqu'à l'âge de 70 ans | ✓ | ✓ | ✓ | | |
| Temporaire Préférentielle à capital décroissant de 25 ans ** | 18-60 ans 50 000 \$ à 1 000 000 \$ | Non renouvelable | Non transformable | ✓ | ✓ | ✓ | | |
| Élite Temporaire 10 ans Préférentielle | 18-70 ans 500 000 \$ à 1 000 000 \$ | Jusqu'à l'âge de 80 ans | Jusqu'à l'âge de 70 ans | ✓ | ✓ | ✓ | | |
| Élite Temporaire 20 ans Préférentielle | 18-60 ans 500 000 \$ à 1 000 000 \$ | Jusqu'à l'âge de 80 ans | Jusqu'à l'âge de 70 ans | ✓ | ✓ | ✓ | | |
| Élite Temporaire 25 ans Préférentielle | 18-55 ans 500 000 \$ à 1 000 000 \$ | Jusqu'à l'âge de 80 ans | Jusqu'à l'âge de 70 ans | ✓ | ✓ | ✓ | | |
| Élite Temporaire Préférentielle à capital décroissant de 25 ans ** | 18-60 ans 500 000 \$ à 1 000 000 \$ | Non renouvelable | Non transformable | ✓ | ✓ | ✓ | | |

| | |
|---|---|
| Avenants d'assurance vie temporaire | Au plus, deux avenants d'assurance vie temporaire peuvent être ajoutés aux régimes de base admissibles. Ces avenants ne sont pas offerts avec les régimes Assurance Vie Acceptation Garantie, Vie Différée ou prévoyant un paiement sur 20 ans. Un avenant peut uniquement être ajouté si la période de couverture du régime de base est supérieure à celle de l'avenant temporaire (pas égale) |
| Prestation de maladie en phase terminale (sans frais) | 75 % de la prestation de décès jusqu'à un maximum de 250 000 \$ |
| Prestation de transport (sans frais) | Jusqu'à 2 000 \$ (2 \$ du kilomètre) |
| Prestation de décès accidentel | Âge à l'émission : entre 18 et 65 ans; Maximum : cinq fois le montant de la protection ou 250 000 \$, selon le moins élevé des deux montants; Minimum : une fois le montant de la protection ou 10 000 \$, selon le moins élevé des deux montants |
| Prestation temporaire pour enfants | 5 000 \$, 10 000 \$ ou 15 000 \$ par enfant. Âge des parents à l'émission : entre 18 et 60 ans. Âges des enfants à l'émission : 30 jours à 17 ans; transformables |
| Prestation hospitalière | Prestation quotidienne de 25 \$, 50 \$ ou 100 \$; Âge à l'émission : entre 18 et 65 ans |
| Frais de police | Tous les produits - 60 \$. Les polices supplémentaires émises au même moment peuvent donner droit à une remise pour polices multiples de 40 \$ sur les frais de police |

NOTES:

- Dans le cas de l'assurance Vie Acceptation Garantie, la prestation de décès est limitée à un remboursement des primes si le décès n'est pas accidentel et survient au cours des deux premières années. Le capital total assuré est payable à tout moment si le décès est accidentel ou au moment du décès s'il survient après deux ans de la date d'entrée en vigueur de la protection.
- Dans le cas de l'assurance Vie Différée, la prestation de décès est limitée à un remboursement des primes majoré d'un intérêt simple de 3 % si le décès n'est pas accidentel et survient au cours des deux premières années. Le capital total assuré est payable à tout moment si le décès est accidentel ou au moment du décès s'il survient après deux ans de la date d'entrée en vigueur de la protection.
- Dans le cas des produits d'assurance Vie Élite Différée, la prestation de décès est limitée à un remboursement des primes majoré d'un intérêt simple de 3 % si le décès n'est pas accidentel et survient au cours de la première année. La prestation de décès égale 50 % du capital assuré si le décès n'est pas accidentel au cours de la deuxième année. Le capital total assuré est payable à tout moment si le décès est accidentel ou au moment du décès s'il survient après deux ans de la date d'entrée en vigueur de la protection.

Pour les assurances Elite Simplifiée, Préférentielle et Elite Préférentielle, le capital total assuré est payable au moment du décès.

- * L'option de paiement sur 20 ans est offerte.
- ** Dans le cas de tous les produits d'assurance temporaire à capital décroissant de 25 ans, le capital assuré sera ramené à 50 % de la valeur nominale initiale sur une période de 25 ans.

Renseignez-vous sur notre généreuse commission!

Aide-mémoire pour les régimes sans exigence médicale

Consultez la proposition d'assurance vie pour déterminer l'admissibilité du client.

| PRODUITS | VIE ACCEPTATION GARANTIE | VIE DIFFÉRÉE | ÉLITE DIFFÉRÉE | ÉLITE SIMPLIFIÉE |
|---|--------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|
| Affections médicales | (50 000 \$ maximum) | (75 000 \$ maximum) * | (350 000 \$ maximum) * | (500 000 \$ maximum) * |
| Accident ischémique transitoire (AIT) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Alcoolisme | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Angine | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Cancer | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Crise cardiaque/ Accident vasculaire cérébral (AVC) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Diabète | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Épilepsie | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Hépatite A et B | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Hépatite C | ✓ | ✓ | | |
| Hypertension artérielle/Hypertension | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Lupus | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Maladie coronarienne (insertion de stent) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Maladie de Crohn | ✓ | | | |
| Maladie de Parkinson | ✓ | | | |
| Maladie du foie/Cirrhose | ✓ | ✓ | | |
| Maladie du rein ou néphropathie chronique | ✓ | ✓ | | |
| Maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Sclérose en plaques | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Stimulateur cardiaque | ✓ | ✓ | | |
| Toxicomanie ou abus de drogues | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Trouble bipolaire/ Psychose/Schizophrénie | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Troubles sanguins | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Aucune affection médicale | | | | |
| Antécédents criminels | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Infractions de circulation | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Permis valide de travail/d'études (protection maximale de 250 000 \$) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Refus d'une assurance vie | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Sports dangereux | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Voyage à l'étranger | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |

* Veuillez consulter la proposition d'assurance vie pour déterminer l'admissibilité du client étant donné que la gravité de son état de santé, son âge et ses antécédents médicaux pourraient l'empêcher d'être admissible à la protection demandée. Pour obtenir plus de renseignements ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec notre Service de tarification au tarification@ppcqc.ca ou votre directeur régional des ventes au ventes@ppcqc.ca.